

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 05 Avril 2022

Convocation : le 1^{er} Avril 2022

Affichage : le 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER.

Représenté(es) : M^{me} Tatiana VIALLANEIX par M^r Gilles BRULÉ.
M^r Christophe TAHON par M^r Philippe GOBLET.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 24 Mars 2022 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Délibération 09.2022 : Adhésion à l'Association SOMEA 2022.

M^r le Maire, informe les membres du Conseil que l'Association SOMEA est intervenue ces dernières années au profit de notre commune à notre demande pour les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de leur assistance et de marquer notre intérêt pour la mission remplie par SOMEA, il nous invite donc à renouveler notre adhésion pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation fixé à 30 €, reste symbolique pour les communes isolées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Délibération 10.2022 : Approbation du Budget Primitif 2022.

M^r le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	300 719.74 €	86 783.61 €
RECETTES	300 719.74 €	86 783.61 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**

↳ **d'approuver** le budget primitif 2022 de la commune comme ci-dessus-présenté.

Points sur les différentes commissions :

↳ Conseil d'École :

M^{me} Linda HOREMANS nous informe qu'il a été évoqué lors du conseil d'école du 29 mars dernier les points suivants :

↳ Une prévision de 101 élèves pour la rentrée scolaire 2022 / 2023,

- ↳ Un voyage de 3 jours et 2 nuits en juin 2023 à Paris ou au Mont Saint Michel, moyennant la somme de 13 440 € hors bus. Participation de la commune ?
- ↳ La kermesse des écoles est prévue le 25 juin.

☞ PLUi :

M^r Gilles BRULÉ nous informe qu'une formation aura lieu vendredi matin à la salle des fêtes d'Ailly sur Noye.

☞ Commission Eau et Assainissement :

M^r Francis MOURIER nous informe qu'il a justifié les travaux du puits du château d'eau lors du Conseil Communautaire du 31 mars car ces travaux sont supérieurs à 25 000 €. Ces travaux ont été validé par le Conseil Communautaire le 31 mars.

☞ Finances :

M^r le Maire nous informe que le vote du budget communautaire aura lieu jeudi 14 Avril 2022. Il nous informe également qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt sur la Communauté de Communes Avre Luce Noye, mais que les taxes d'aménagement et éolien seront impactés pour les communes.

Organisation des Élections :

M^r le Maire rappel aux membres du conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu les dimanche 10 et 24 Avril 2022 de 8h à 19h.

Les élections législatives auront lieu les dimanche 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

Questions diverses :

☞ Toiture de l'école :

M^r le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'école s'est dégradé et risque de tomber (rives et chevrons côté Mairie).

Afin que celle-ci soit réparé rapidement, il a effectué un devis auprès de M^r Frédéric GADRE sis 3 rue de la Filature à Morisel. Celui-ci est estimé à 756.34 € TTC.

Après réflexion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

☞ Fête du Village :

Afin d'organiser au mieux la fête du village, M^r le Maire demande aux membres du conseil si nous repartons sur les mêmes prestataires que l'an dernier concernant le repas, et les animations.

Après réflexion, les membres du conseil souhaitent reprendre la Boucherie HEYSE pour la réalisation du repas, les nouveaux talents pour la musique et Stéff DJ pour les structures gonflables.

Concernant la réalisation des Écocups, M^r le Maire demande d'effectuer des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 08 Avril 2022